



# INFORMATION

**Le DIAGNOSTIC IMMOBILIER**,  
bien plus qu'une **obligation** :  
La **MISE EN VALEUR** de votre  
bien et une **GARANTIE** pour votre  
**SECURITE !**

## Diagnostic de l'état des installations d'électricité

### Savez-vous d'où vient le diagnostic électrique ?

Chaque année, de nombreux accidents sont provoqués par une installation électrique défectueuse. Electrification, électrocution et incendie sont les principaux risques encourus. Saviez-vous que 50mA suffisent pour être tué et que sur 250000 incendies/an, près de un tiers sont d'origine électrique et font 4000 victimes dont 100 décès. On estime que 20 millions de personnes sont en danger potentiel.

### Pourquoi faire un diagnostic électrique ?

Le **diagnostic état de l'installation intérieure d'électricité** va mettre en évidence les situations à risque de votre installation électrique, il est le garant de votre sécurité et de celle de votre famille, de plus le **diagnostic électrique** vous exonère de la garantie des vices cachés dans le cadre d'une vente.

**C'est une question de sécurité.**

### Qui est concerné par le diagnostic électrique ?

Le **diagnostic électrique** concerne tous les biens d'habitation proposés à la vente et dont l'installation électrique a plus de 15 ans.

### Comment est réalisé le diagnostic électrique ?

Nous effectuons un contrôle rigoureux de votre installation conformément à la norme XP C 16-600.

Nos contrôles portent sur:

- L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- La protection contre les surintensités adaptées à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
- Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
- La piscine privative

Diagnostic de performance énergétique  
Etat des installations de Gaz  
Etat des installations d'électricité  
Etat relatif à l'exposition au plomb  
Mesurage loi Carrez  
Repérage amiante  
Etat relatif à la présence de termites  
Etat parasitaire  
Etat des risques naturels et  
Technologiques

Certification n°ODI1510



Titulaire d'une police d'assurance RCP



Siège social :

11 Grande rue  
91470 Pecqueuse.  
Tél : 01.64.91.35.76  
Fax : 01.70.64.66.23  
Port : 06.66.01.39.64  
N°SIRET 50977062400013  
RCS D'EVRY APE 7120B  
Mail : [contact@green-habitat.fr](mailto:contact@green-habitat.fr)  
Web : [www.green-habitat.fr](http://www.green-habitat.fr)



# INFORMATION



**Le DIAGNOSTIC IMMOBILIER**,  
bien plus qu'une **obligation** :  
La **MISE EN VALEUR** de votre  
bien et une **GARANTIE** pour votre  
**SECURITE !**

## La réglementation autour du diagnostic électrique

Décret n°2008-34 du 22 avril 2008 relatif à l'**état de l'installation intérieure d'électricité** dans les immeubles à usage d'habitation.

Arrêté du 8 juillet 2008 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'**état de l'installation intérieure d'électricité** dans les immeubles à usage d'habitations.

Norme AFNOR XPC 16-600 : **état des installations électriques** des immeubles à usage d'habitation

## Durée de validité du diagnostic électrique

Le **diagnostic électrique** à une durée de validité de 3 ans

Pour faire un devis de **diagnostic électrique** : cliquez ici [Devis Diag elec](#)

Nous vous proposons également nos autres **diagnostics immobiliers** :  
[diagnostic amiante](#), [diagnostic électricité](#), [diagnostic gaz](#), [diagnostic termites](#), [mesurage loi carrez](#), [diagnostic plomb](#), [diagnostic DPE](#)

Diagnostic de performance énergétique  
Etat des installations de Gaz  
Etat des installations d'électricité  
Etat relatif à l'exposition au plomb  
Mesurage loi Carrez  
Repérage amiante  
Etat relatif à la présence de termites  
Etat parasitaire  
Etat des risques naturels et  
Technologiques

Certification n°ODI1510



Titulaire d'une police d'assurance RCP



Siège social :

11 Grande rue  
91470 Pecqueuse.  
Tél : 01.64.91.35.76  
Fax : 01.70.64.66.23  
Port : 06.66.01.39.64  
N°SIRET 50977062400013  
RCS D'EVRY APE 7120B  
Mail : [contact@green-habitat.fr](mailto:contact@green-habitat.fr)  
Web : [www.green-habitat.fr](http://www.green-habitat.fr)